

Présentation du budget 2025 par le conseil municipal

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Patrice-de-Beaurivage,

Dans un souci de transparence et afin de bien comprendre votre compte de taxes municipales, je tenais à vous expliquer, à la suite de l'adoption officielle en séance tenante, ce qui nous a menés, les conseillers et moi-même, à notre prise de décision concernant les taxes municipales de 2025 pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Explication du compte de taxes

Tout d'abord, je crois très important de comprendre ce qui compose la facture de taxes municipales.

Celle-ci est composée de **4 éléments principaux** :

1. **La valeur au rôle**, ou en d'autres termes, la juste valeur ou la valeur réelle de votre propriété. Cette juste valeur est déterminée par les évaluateurs de la MRC de Lotbinière selon les conditions du marché immobilier au 1er juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle, soit le 1er juillet 2023.
2. **Le taux de taxation**, c'est-à-dire le taux qui sera appliqué sur votre valeur au rôle et qui permettra de calculer votre montant de taxe foncière générale à payer. Ce montant représente habituellement entre 80 % et 90 % de votre facture. Le taux de taxation qui a été établi par la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour les immeubles résidentiels est de 0,68 \$ par tranche de 100 \$ de valeur imposable. Nous avons donc abaissé le taux de taxation en 2025 de 1,07 %. Les taxes qui en découlent représentent près de 46 % des revenus de notre municipalité qui, comme toutes celles de la province, est donc très dépendante de cette taxe.
3. **La taxe sur les ordures**, le compost et le recyclage. Cette taxe fixe, au montant de 158 943,38 \$ pour l'exercice financier 2025, est contrôlée par la Régie des ordures du sud de Lotbinière et permet principalement de couvrir les dépenses liées aux 3 services de collecte des matières résiduelles des citoyens.
4. **Les règlements d'emprunts**. Il s'agit, pour la plupart, d'emprunts bancaires à long terme effectués par la Municipalité pour satisfaire des besoins importants et afin de combler le déficit accumulé au 31 décembre 2024. Ces emprunts portent intérêt à des taux variés et ont des échéances différentes. Ces taux sont déterminés par les institutions financières et selon le marché.

Augmentation des dépenses municipales

Afin de maximiser le rendement des activités de la Municipalité, les dépenses de tous les services ont été analysées de façon détaillée encore une fois cette année.

Cela dit, malgré les coupures effectuées, les dépenses totales projetées pour l'année 2025 sont en hausse en comparaison à celles prévues pour 2024. Cette hausse des dépenses est principalement expliquée par :

- L'augmentation de plus de 6,7 % de nos quotes-parts à la MRC de Lotbinière;
- L'augmentation généralisée des coûts de fonctionnement, principalement due à l'inflation et aux obligations contractuelles (ex. : salaires, assurances, collectes des matières résiduelles, etc.);
- L'augmentation des coûts de financement (capital et intérêts) liés aux emprunts bancaires à long terme.

Décision du conseil municipal

À la lumière des informations obtenues et des analyses qui ont été présentées aux membres du conseil municipal et dans le but de favoriser une saine gestion des finances de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage à court, moyen et long terme, le conseil a décidé d'abaisser le taux de taxation pour l'exercice financier 2025, soit un montant établi à 0,68 \$ (comparativement à 0,73 \$ en 2024) par tranche de 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et non résidentiels (à l'ensemble).

Bien que je soit très conscient que ces mesures génèrent une légère augmentation de taxes pour la majorité de la population de Saint-Patrice-de-Beaurivage, j'espère sincèrement, du moins, que ces explications permettront de répondre à vos questions et favoriseront une implication citoyenne encore plus grande au sein de notre municipalité.

Samuel Boudreault

Maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Présentation du budget 2025 par le conseil municipal



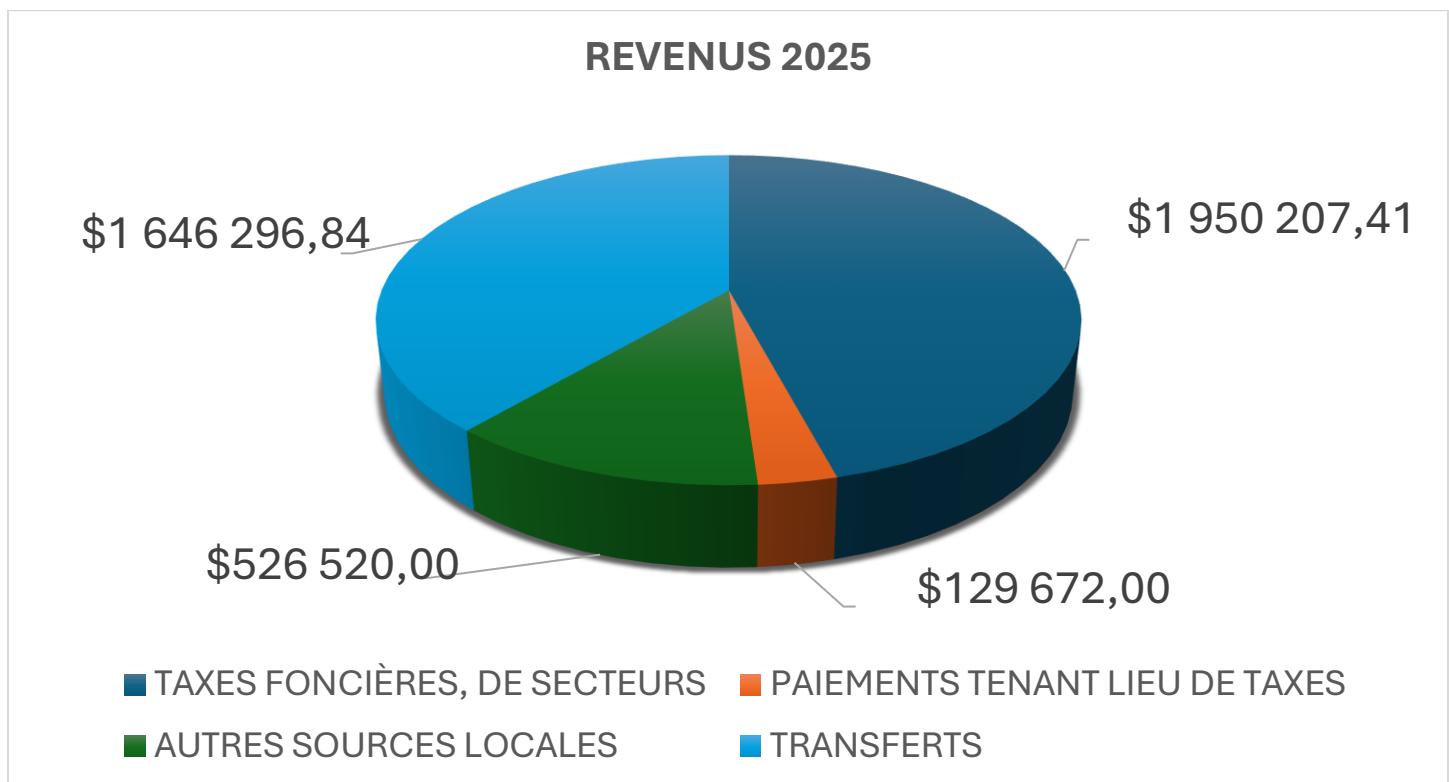
REVENUS 2025

SOURCES

TAXES FONCIÈRES, DE SECTEURS
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES
AUTRES SOURCES LOCALES
TRANSFERTS
TOTAL

MONTANT (\$)

1 950 207,41 \$
129 672,00 \$
526 520,00 \$
1 646 296,84 \$
4 252 696,25 \$



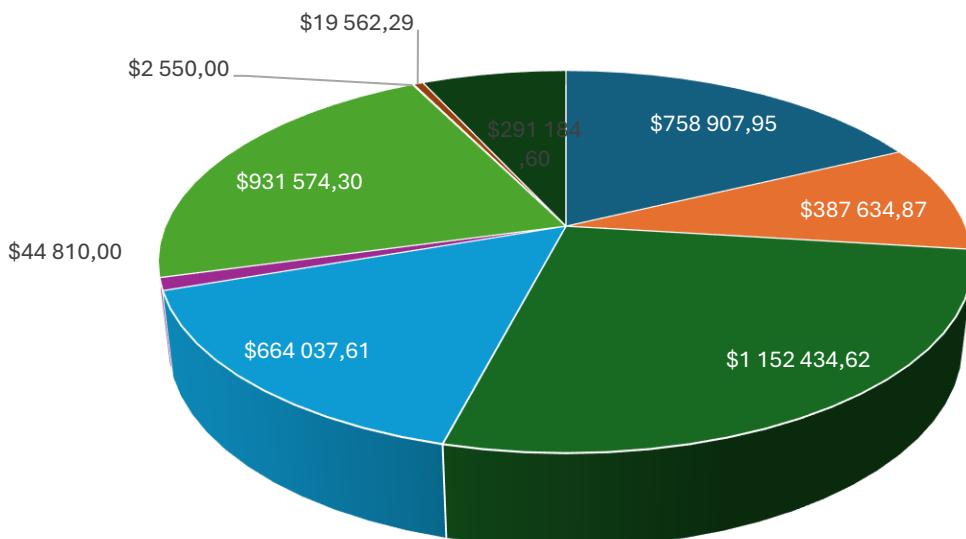
Présentation du budget 2025 par le conseil municipal



DÉPENSES 2025

CATÉGORIES	MONTANT (\$)
POLITIQUE ET ADMINISTRATION	758 907,95 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	387 634,87 \$
TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS	1 152 434,62 \$
HYGIÈNE DU MILIEU, EAU POTABLE, EAUX USÉES	664 037,61 \$
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	44 810,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	931 574,30 \$
SANTÉ, BIEN-ÊTRE, COLLECTIVITÉS	2 550,00 \$
COMMUNICATIONS	19 562,29 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS	291 184,60 \$
TOTAL	4 252 696,24 \$

DÉPENSES 2025



- POLITIQUE ET ADMINISTRATION
- TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- SANTÉ, BIEN-ÊTRE, COLLECTIVITÉS
- FRAIS DE FINANCEMENTS
- SÉCURITÉ PUBLIQUE
- HYGIÈNE DU MILIEU, EAU POTABLE, EAUX USÉES
- LOISIRS ET CULTURE
- COMMUNICATIONS

Présentation du budget 2025 par le conseil municipal



PROGRAMME TRIENNAL IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

	2025	2026	2027	Mode de financement
RÉSEAU ROUTIER				
Amélioration du réseau routier	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	Subvention PAVL
Réfection rang St-Charles	225 000,00 \$			TECQ
Développement parc industriel	1 200 000,00 \$			Emprunt / Immobilisation
Rue des Bâtisseurs		100 000,00 \$		Subvention
ÉQUIPEMENTS				
Acquisition d'un camion - TP	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	Financement /Immobilisation
ÉDIFICES MUNICIPAUX				
Acquisition bâtiment futur				
salle communautaire	465 000,00 \$	50 000,00 \$		Subvention / Immobilisation
Agrandissement bureau municipal	196 000,00 \$			Subvention / Immobilisation
LOISIRS				
Parc Raymond-Blais	134 500,00 \$			Subvention
Place des jeux d'eau	217 000,00 \$			Subvention / Immobilisation
OUVERTURE DE RUES				
Acquisition de deux lots - Développement	1 500 000,00 \$			Emprunt
TOTAUX	3 959 500,00 \$	172 000,00 \$	22 000,00 \$	

Qu'est-ce qu'un programme triennal d'immobilisations?

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) est un outil de planification à trois ans des projets prévus par la municipalité, des investissements qui y sont rattachés, ainsi que des modes de financement envisagés pour leur réalisation. Il constitue une prévision des projets à concrétiser, régulièrement révisée chaque année en fonction des priorités, des besoins et des ressources disponibles.